



Bibliothèque numérique de l'enssib

Formation à l'information, groupe de travail de la DISTB, 1997-1998

---

**Compte-rendu du sous-groupe 3 « Services Communs de la  
Documentation »**

NOËL, Élisabeth  
enssib

NOËL, Élisabeth. *Compte-rendu du sous-groupe 3 « Services Communs de la Documentation »*. In *Formation à l'information, groupe de travail de la DISTB, décembre 1997 à juin 1998*. [en ligne].  
Format PDF.

Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-1896>>

Ce document est « **tous droits réservés** ». Il est protégé par le droit d'auteur et le code de la propriété intellectuelle. Il est strictement interdit de le reproduire, dans sa forme ou son contenu, totalement ou partiellement, sans un accord écrit de son auteur.

L'ensemble des documents mis en ligne par l'enssib sont accessibles à partir du site :  
<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/>

## **Formation à l'information**

### **Compte-rendu du sous-groupe 3 «Services Communs de la Documentation »- DISTB Juin 1998**

Par Elisabeth Noël, enssib

S'il semble bien nécessaire de mettre en place à l'Université une formation à l'information pour les étudiants, les Services Communs de la Documentation (SCD) apparaissent alors comme les interlocuteurs privilégiés pour la mise en place d'une telle formation. Ces structures sont en effet, de par leur nature, le principal lieu de rassemblement des sources d'information et de documentation de l'Université, et leurs équipes sont composées de professionnels, qui paraissent être les mieux placés pour transmettre un savoir sur l'information. Dans ce cadre, il faut s'interroger sur la place et le rôle qu'ils peuvent ou doivent occuper et, plus largement, sur les solutions qui permettraient de favoriser l'insertion des formations à la documentation au sein des cursus universitaires

#### **L'état des lieux.**

Le Service Commun de la Documentation est une des composantes de l'Université, au même titre que le Service Commun d'Information et d'Orientation (SCIO), le Centre de Ressources Informatiques (CRI),...

L'Université reste l'instance qui dispose réellement du pouvoir en matière pédagogique, et aussi documentaire, par l'intermédiaire du Conseil de la Documentation. Aussi toute mise en place d'une formation à l'information réellement organisée et structurée au sein de l'Université ne peut se faire qu'en relation avec les instances universitaires.

Les SCD proposent souvent des formations aux étudiants. Mais celles-ci sont trop rarement véritablement intégrées aux cursus universitaires : il ne s'agit parfois que de quelques heures mises en place grâce à de bonnes relations établies avec un enseignant, conscient que l'apprentissage de la recherche documentaire est nécessaire et indispensable pour les étudiants. Cette formation est alors destinée à un nombre restreint de personnes.

Parfois, ces formations concernent tous les étudiants de première année de DEUG, comme à Toulon. Des cas similaires à ceux de l'Université de Paris VIII ou de la Faculté des Sciences de Rouen, où une formation à l'information est dispensée dans le cadre d'une Unité de Valeur, à destination d'étudiants de premier cycle, sont rares.

Les Services Communs de la Documentation interviennent également dans des formations destinées à des étudiants de maîtrise et de DEA, diplômés qui nécessitent un travail de recherche. Les étudiants, moins nombreux, sont alors motivés, car plus concernés par une formation qui aura une application pratique dans la réalisation de leur mémoire. Il est donc plus aisé à la bibliothèque de former à ce moment un petit nombre de personnes intéressées que de répondre à une demande de masse.

Par ailleurs, la formation à l'information peut aussi concerner la formation d'adultes en reprise d'études, ou la formation continue (par exemple dans le domaine médical). Les structures et les instances sur lesquelles le SCD trouve appui sont multiples à l'Université. Il s'agit par exemple des UFR, des SCIO, des CEVU (Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire)... L'aide que ces structures peuvent fournir est diverse : cela peut aller d'une reconnaissance officielle des formations par leur intégration dans les syllabus à une participation des enseignants. Les responsables des bibliothèques doivent ainsi susciter la sensibilisation aux formations à l'information, la collaboration et la reconnaissance de celles-ci.

### **Formation des étudiants.**

La formation à l'information des étudiants de premier cycle, formation de masse, se pose dans le cadre de la rénovation des premiers cycles. En effet, l'arrivée à l'Université des étudiants va de pair avec leur confrontation à un nouveau mode d'organisation. Les étudiants ont souvent des difficultés à relier les connaissances qu'ils ont acquises précédemment dans les lycées à leur nouvel environnement. Ainsi, même lorsqu'ils ont suivi une formation préalable en CDI, les étudiants sollicitent rarement ces connaissances, telles que simplement l'utilisation d'encyclopédies, acquises dans un contexte différent de celui où ils se trouvent maintenant.

Une formation à l'information en premier cycle doit être considérée comme une condition indispensable à une réelle formation universitaire, même si ce cycle est malheureusement trop souvent considéré comme période de filtrage, et non comme période de réelle initiation à l'Université.

L'Unité d'Enseignement "Méthodologie du travail universitaire" (M.T.U.), dans le premier cycle, est un dispositif à utiliser pour une formation à l'information. Elle peut être entièrement dévolue à cette formation, ou être proposée en articulation avec d'autres matières comme l'anglais, l'informatique ou la communication.

La réalisation d'un projet personnel professionnalisé peut être l'occasion d'inciter les étudiants à comprendre l'utilité d'une telle formation, car ils trouvent dans l'exécution de ce projet une application à l'enseignement qu'ils reçoivent.

Il est envisageable de mettre en place une formation à l'information au deuxième semestre, qui serait alors destinée à des étudiants préalablement repérés pour leurs difficultés, à la suite d'une évaluation réalisée par des enseignants.

Cependant, le SCD n'a pas les moyens de résoudre seul le problème de la formation en premier cycle. Il faut, selon les lieux, faire jouer les CEVU et les UFR, particulièrement lorsqu'il existe dans l'établissement une structure universitaire horizontale et transversale des UFR au niveau des premiers cycles. La cellule d'orientation peut aussi jouer un rôle important.

Le SCD doit donc évaluer ses besoins en heure de formation (cours et T.P.), en intervenants, en occupation de salles (évaluation qui peut se faire avec l'aide des enseignants, habitués à présenter ce type de projet à l'Université) afin de faire une proposition claire et structurée au contrat. Le SCD propose alors à l'Université une maquette de formation pour les étudiants de premier cycle. L'Université prend alors à son compte la formation à l'information, dans le cadre des réformes pédagogiques, et met à disposition du SCD les moyens nécessaires.

Dans le même ordre d'idée, les formations à destination des étudiants avancés doivent, elles-aussi, être reconnues par l'Université et intégrées au cursus. Pour cela, ces formations doivent faire l'objet d'une stratégie de présence, d'imprégnation, par l'intermédiaire d'une offre structurée et réfléchie, par la proposition d'une maquette sur plusieurs années, quitte à ce qu'elles ne s'adressent au départ qu'aux étudiants d'une seule discipline. Le SCD peut alors progressivement prendre pied et élargir peu à peu son offre en montrant l'impact et l'intérêt de cette formation pour les étudiants (par l'amélioration des mémoires d'études par exemple) et ainsi mieux intégrer celles-ci.

### **Formateurs.**

La bibliothèque est le lieu de ressources évident pour une formation à l'information, car elle rassemble des professionnels de l'information. Mais dans la mesure où il faut multiplier les

formations dans ce domaine, la bibliothèque ne peut pas être la seule structure à former au domaine de l'information. Des collaborations sont indispensables avec les enseignants de l'Université, qui, quand ils interviennent, ont l'avantage de relier la démarche méthodologique et instrumentale à la discipline.

Par ailleurs, le SCD peut aussi rechercher des partenaires extérieurs à l'Université, comme l'INPI ou l'AFNOR, qui peuvent éventuellement être sollicités pour intervenir sur des points précis. La formation des étudiants est facilitée lorsque les enseignants eux-mêmes sont formés à la recherche d'information (par le SCD, les URFIST ou le service de formation continue de l'Université) et transmettent ainsi, dans le cadre de leurs cours, des notions de méthodologie et de recherche de l'information dans la discipline qu'ils enseignent. Ils peuvent ainsi susciter le besoin, et révéler aux étudiants la nécessité de savoir rechercher l'information et d'utiliser les documents.

Internet est un bon support pour établir une collaboration avec les enseignants, car ceux-ci peuvent aider les étudiants à avoir un regard critique sur les documents consultés à travers ce support de communication.

La collaboration enseignants/bibliothécaires apparaît donc comme une condition *sine qua non* de l'efficacité de telles formations. Ces enseignants servent alors de relais. La bibliothèque peut à leur suite assurer un travail d'accueil, de guide et d'assistance des étudiants dans la bibliothèque, et intervenir sur des points plus particuliers ou plus instrumentaux.

Outre les enseignants, qui doivent jouer un rôle essentiel dans ces formations, l'ensemble du personnel de la bibliothèque est concerné par ces actions de formation. Cependant, il n'est pas souhaitable d'affecter du personnel uniquement à cette tâche : cela est difficile car, chronologiquement, les formations interviennent généralement dans la première moitié de l'année universitaire; par ailleurs, il est souhaitable que les formateurs de la bibliothèque conservent une implication dans l'ensemble des tâches bibliothéconomiques de leur service, et ce afin d'avoir une vue d'ensemble de l'activité de la section (connaissance des nouveautés, des difficultés liées à l'interrogation du catalogue,...).

Des équipes pédagogiques sont nécessaires dans chaque service, équipes qui peuvent être constituées de membre du personnel de la bibliothèque, de PRCE ou de PRAG affectés à la bibliothèque, d'enseignants de l'université, et pourquoi pas de membres de la Bibliothèque Municipale ou de Centre de Documentation de lycées .

Les PRCE (professeurs certifiés) de documentation affectés en université peuvent intervenir dans la formation à l'information. Ces personnels sont normalement affectés aux CDI, avec des activités liées à la documentation et à l'enseignement. Ils peuvent être affectés en université, à des UFR ou aux SCD, avec des missions plus particulières d'enseignement. De par leur statut et leur formation initiale, ils peuvent jouer un rôle différent que celui des personnels de bibliothèque.

Il n'y a pas assez de recul actuellement pour juger de manière objective de l'utilité et de l'adéquation de l'intervention de PRCE en bibliothèque, au-delà des problèmes rencontrés.

La formation assurée par les personnels de bibliothèque (de toutes catégories) pose le problème des règles de décompte des heures passées à la formation et à la préparation des cours dans les horaires, la plus grande diversité étant actuellement en place.

La formation des étudiants revient généralement aux conservateurs et bibliothécaires, aussi est-il indispensable que l'aspect didactique apparaisse dans la formation initiale de ces catégories de personnel, aussi bien à l'Enssib qu'à l'IFB. Les élèves de l'Enssib pourraient par exemple participer aux formations des bibliothèques où ils effectuent leur stage d'étude, qui

intervient en période de rentrée universitaire. La formation continue s'avère aussi essentielle dans ce domaine. Elle gagnerait à se présenter surtout sous la forme de formation-action.

Le tutorat peut être utilisé comme dispositif d'aide à la formation. Les tuteurs peuvent intervenir dans une formation à la bibliothèque (connaissance des lieux, classification, recherche sur catalogue informatisé,...), mais plus difficilement dans une formation purement méthodologique. Ce dispositif est un palliatif satisfaisant pour la formation instrumentale, qui permet de répondre au problème du nombre des étudiants, mais il nécessite une bonne formation initiale des tuteurs. Cependant, il ne peut s'agir que d'un dispositif de complément ou de transition vers une formule plus achevée, dans laquelle les enseignants interviendraient ou dans laquelle la bibliothèque mettrait en place des actions plus formalisées. Par ailleurs, il reste essentiel de ne pas confondre l'assistance que les tuteurs sont appelés généralement à exercer (aide à l'interrogation des catalogues,...), et une réelle formation, qui implique connaissance des outils, notions de pédagogie et méthodologie.

### **Objectifs de formations et moyens**

A travers ces exemples apparaissent plusieurs problèmes :

- Les objectifs auxquels doit répondre une formation à l'information : s'agit-il d'une formation à la bibliothèque (le lieu et ses outils), purement instrumentale et technique, ou d'une formation plus ambitieuse aux méthodes documentaires, considérées comme outils du travail intellectuel .
- La place du SCD dans la démarche pédagogique de l'Université. Des champs de recherche seraient à développer dans cette direction et permettraient certainement d'asseoir ces formations sur une base plus théorique. La documentation doit jouer un rôle dynamique et moteur dans la construction des savoirs.

La formation à l'information peut être assez différente, en effet, selon les objectifs visés. Ainsi une formation au lieu Bibliothèque reposera essentiellement sur le SCD, mais une formation méthodologique peut très bien être dispensée par les enseignants dans leur discipline, comme c'est le cas par exemple à l'IUT de chimie, à Lyon .

Cependant, ces formations doivent toujours s'attacher à aborder des aspects généralistes et disciplinaires en même temps, et à prendre en compte l'avenir professionnel des étudiants, à rechercher une articulation avec celui-ci. Ces formations doivent se baser sur la pratique (un cours magistral dans ce domaine n'est pas souhaitable), mais une conceptualisation est toujours nécessaire pour un ancrage des connaissances, qui intervient en fin de cycle.

Par ailleurs, les problèmes matériels et des infrastructures restent importants. L'enquête sur les formations à l'information révèle que seules 19% des sections sont actuellement équipées d'une salle informatique pour la formation. Quand il y a des cours, ceux-ci ont donc lieu dans la bibliothèque elle-même, parfois en dehors des heures d'ouvertures de celle-ci. Les formations posent d'autres problèmes, tels que la gêne occasionnée pour les lecteurs lors des cours dans les salles de lecture, le manque de poste informatique pour consulter les catalogues informatisés ou les cédéroms bibliographiques, le manque de matériel de présentation de cours comme des vidéo-projecteurs. Des efforts restent donc à faire dans ce domaine.

L'expérience montre que les SCD proposent des actions de formation à l'information, mais, qu'elles ne sont pas nécessairement reconnues et institutionnalisées. Il est donc fortement

souhaitable que les formations à l'information soient élaborées en étroite collaboration avec les différentes instances universitaires et les enseignants. De façon plus large, elles doivent s'inscrire dans la politique d'ensemble de l'Université et apparaître clairement dans le projet d'établissement, principalement dans le contrat quadriennal.

Dans le cadre des nouveaux contrats, il est nécessaire de définir quel est le volet le plus adéquat pour inscrire cet aspect : volet pédagogique ou documentaire?